Réunion 10 octobre 2016

En ouvrant la séance Monsieur le Maire demande que la réunion du conseil municipal soit à huit clos.

Monsieur Manuel DESVERGNE adjoint, argumente cette demande en soulignant que le conseil municipal doit prendre une décision importante et que ce doit être en toute sérénité.

La majorité du conseil municipal accepte cette réunion à huit clos.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien composé de six aérogénérateurs sur la commune de Saint Laurent de Céris, par la SNC ferme éolienne de SaintLaurent de Céris, s'est déroulée du 29 août 2016 au 30 septembre 2016.

En application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Considérant que le choix de l'implantation et de la technologie employée s'est basé sur une analyse multicritères afin de trouver la solution garantissant la meilleure prise en compte des sensibilités physiques, environnementales ainsi que patrimoniales et paysagères.

Par ailleurs, l'environnement dans lequel est prévue l'implantation ne présente pas de sensibilité particulière puisqu'il s'agit principalement de terres agricoles et de bois.

Le conseil municipal prend acte que le démantèlement des installations est une obligation pour le porteur de projet et obéit à une règlementation précise.

Le conseil municipal considère que ce projet éolien est une réelle opportunité pour le développement de la commune.

Le résultat du vote à bulletin secret donne :

7 pour 2 contre 2 abstentions

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint Laurent de Céris.